



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

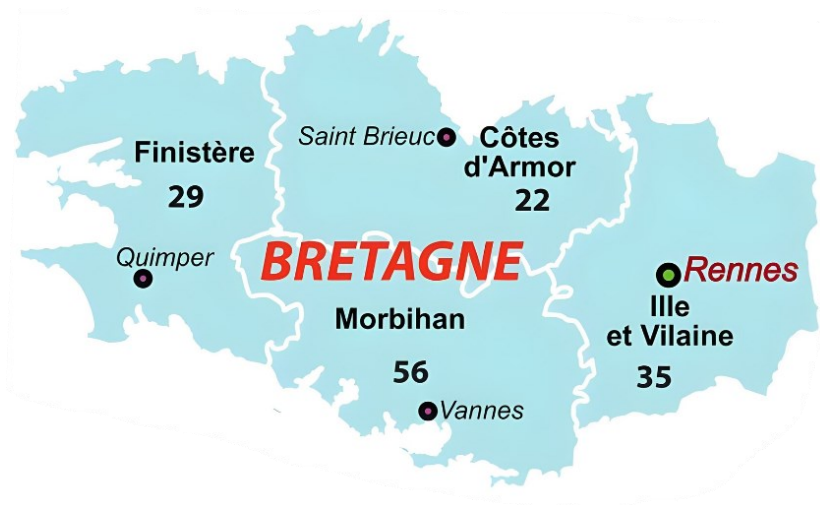
# Audience solennelle de rentrée

Lundi 3 février 2025



Le ressort du  
**TRIBUNAL ADMINISTRATIF**  
de Rennes

---



## L'hôtel de Bizien

---

En 1696, Guy THÉBAULT, greffier au présidial de Rennes, s'associa à Jean LE CAS, architecte, pour acquérir la bande de terrain allant de son hôtel à l'angle de la rue des Fossés jusqu'au boulevard de la Porte Saint-Georges. Jean LE CAS conserva la partie sud qu'il céda à sa fille, épouse de François GERBIER de VAULOGE, architecte qui envisagea de construire en cet endroit « une maison considérable ». Les travaux commencèrent en 1702. Le rez-de-chaussée et l'étage abritaient en location, dès 1703, deux nobles parlementaires pour leur résidence à RENNES, dont le président de MARBEUF.

En 1715, l'hôtel achevé fut vendu à Thomas de ROBIEN, président au Parlement de Bretagne. Après avoir appartenu ensuite à la famille de LANGLE-BEAUMANOIR, l'hôtel fut acheté en 1776 par le comte de PIRE avant d'être saisi pendant la Révolution.

En 1811, le général comte Henry de LABORDE acquit l'hôtel avant de le vendre en 1822 à Edouard-Joseph AUBRY, fils d'un entrepreneur de transports rennais. Ces deux derniers propriétaires mirent la demeure en location.

En 1824, craignant une annulation rétroactive des ventes de biens nationaux par la réaction légitimiste de Charles X, E. J. AUBRY procéda à une vente fictive de l'hôtel à Hyppolyte-Marie Guillaume de ROSNYVINEN, comte de PIRE, alors lieutenant général des armées du Roi, et fils du propriétaire de l'hôtel saisi durant la Révolution. Le véritable acquéreur en était Louis-René-Marie du PLESSIX de GRENEDAN, inspecteur des gardes nationales du département, qui s'y installa en 1825 et y entreprit de 1826 à 1830 des travaux considérables, notamment d'aménagement d'une terrasse en bordure du Contour de la Motte, en partie sud de la demeure. L'hôtel fut de nouveau loué en 1834, après les décès de son propriétaire et de son épouse.

## L'hôtel de Bizien

En 1866, l'hôtel fut vendu par l'héritière des du PLESSIX de GRENEDAN au comte et à la comtesse HUCHET de QUENETAIN qui le louèrent à l'État, à la recherche de locaux prestigieux pour héberger ses grands commis, qui y installa le quartier général de la 16ème division militaire.

Après avoir déjà vendu la pointe sud du jardin, les HUCHET de QUENETAIN, en 1876, vendirent l'hôtel à la famille de BIZIEN du LEZARD qui procéda à des enjolivements de la façade : le toit en pavillon rapporté semé d'épis de faitage, le fronton plein cintre, la cartouche héraldique et l'urne de la lucarne centrale, les mufles de lion et les chutes de fleurs et de fruits disposés entre les fenêtres du premier étage. Après la séparation de l'église et de l'État, en 1905, ses propriétaires mirent l'hôtel à la disposition de l'archevêque. En 1927, l'Association Diocésaine acheta l'hôtel qui devint le siège de l'archevêché de Bretagne.



*\*Vue générale vers 1910 (Coll. Musée de Bretagne. Rennes). Le pignon de l'immeuble construit en 1881 par Gély à l'angle de la rue Victor Hugo écrase quelque peu la terrasse, dont le mur scandé de pilastres à refends est percé de trois oculi et d'une porte piétonne.*

## L'hôtel de Bizien

---

Avant 1939, l'immeuble fut agrandi par la construction de bureaux sur l'ancienne terrasse en bordure du contour de la Motte. Les armes de l'archevêché constituées du chapeau de cardinal flanqué de la crosse et de la double croix épiscopales furent incrustées dans le fronton cintré au-dessus du porche donnant accès au jardin intérieur.

En 1982, l'hôtel fut vendu au Conseil Régional de Bretagne avant d'être acquis en 1996 par le Conseil d'État pour y accueillir le Tribunal administratif de Rennes à compter du 1er janvier 1997.

*Ces informations historiques et architecturales sont le fruit du travail de Jean-Jacques RIOULT, conservateur de l'Inventaire Général, publié dans le bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine dans son tome XC (1988).*



## Les effectifs de la juridiction

**29**  
magistrats

**34**  
agents de greffe  
*4 catégories A*  
*8 catégories B*  
*22 catégories C*

**5**  
contractuels « aides à la décision »

### DIRECTION

Président  
Greffière en chef  
Greffière en chef adjointe  
Secrétariat du président  
Secrétariat de la greffière en chef

### SERVICES SUPPORTS

Accueil - courrier  
Communication  
Documentation  
Informatique / téléphonie  
Budget / régie  
Gestion du bâtiment

## L'organisation du tribunal

<b>1ère chambre</b>	Urbanisme - Travail - Contentieux des détenus – Etrangers...
<b>2ème chambre</b>	Contentieux fiscal - Fonction publique militaire – Fonction publique enseignement - Etrangers...
<b>3ème chambre</b>	Environnement - Marchés publics – Collectivités – Education - Etrangers...
<b>4ème chambre</b>	Fonction publique territoriale - Fonction publique hospitalière - Responsabilité hospitalière – Etrangers...
<b>5ème chambre</b>	Urbanisme – Agriculture – Domaine – Etrangers...
<b>6ème chambre</b>	Fonction publique d'Etat - Travaux publics – Expropriation – Etrangers...
<b>Pôle des urgences</b>	Eloignement urgent des étrangers - Référés urgents
<b>Pôle social &amp; permis de conduire</b>	Contentieux sociaux : RSA, APL... Permis de conduire
<b>Expertises</b>	Référés expertises - Périls imminents
<b>Cellule médiation</b>	
<b>Cellule enquêtes publiques</b>	
<b>Cellule aide juridictionnelle</b>	
<b>Cellule exécution des décisions</b>	

## Les expertises

### Quelques chiffres :

Expertises accordées en référé en 2024 : 111

Constats accordés en 2024 (y compris les IMR) : 117



Le service des expertises est assuré par un assistant du contentieux et un agent de greffe.

Ce service traite les demandes de mesures d'instruction de type référé constat, référé constat en matière de mise en sécurité (ancien IMR), constat ou référé préventif, référé instruction (expertise).

Parmi ces mesures d'instruction, certaines revêtent un caractère d'urgence : référé constat, référé constat mise en sécurité, constat ou référé préventif.

Les matières les plus représentées sont les expertises médicales (fonction publique et responsabilité hospitalière), les expertises de marchés de travaux publics (garantie décennale) et les expertises en dommages de travaux publics.

L'ensemble de ces demandes de mesures d'instruction aboutissent à une ordonnance du président du tribunal, juge des référés.

Le tribunal administratif de Rennes est signataire, sous l'égide de la cour administrative d'appel de Nantes, d'une charte conclue le 20 avril 2023 avec la compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Nantes créée le 23 février 2021.

Une réforme de la procédure d'expertise est intervenue en juin 2023 simplifiant notamment le régime du référé préventif et facilitant également le recours de l'expert aux moyens de communication électronique dans ses échanges avec les parties comme avec le greffe.



## La médiation

En 2024, le tribunal administratif a enregistré 3 demandes de médiation émanant des parties et a engagé 59 médiations à l'initiative du juge. Pour l'année 2025, l'objectif visé est de 70 médiations engagées.

Le tribunal mène une politique active de promotion de la médiation.

Des conventions ont été signées avec les quatre centres de gestion de la fonction publique territoriale du ressort, et le tribunal a participé à plusieurs événements autour du thème de la médiation aussi bien dans la sphère administrative que judiciaire.

Les référents médiation du tribunal continuent d'établir de nombreux contacts avec des associations de médiateurs ainsi qu'avec les médiateurs institutionnels (médiateur des entreprises, médiateur académique, médiateur de Bercy, délégués du défenseur des droits) et les centres de médiation. Ils prennent part à de nombreux événements destinés à échanger les expériences avec les différents acteurs et utilisateurs du dispositif de médiation. Ils sont assistés d'un agent de greffe.

Outre les médiateurs institutionnels tels que les médiateurs des entreprises, le médiateur de France travail, le médiateur académique etc...et ceux exerçant au sein des centres de gestion de la fonction publique territoriale, le tribunal travaille avec un réseau de 52 médiateurs libéraux expérimentés dont il tient la liste.

La grande majorité des dossiers de médiation concernent des litiges de fonction publique et plusieurs sont constitués de litiges opposant de petits groupes d'agents hospitaliers à leurs établissements respectifs ou des agents territoriaux. On ne compte que quelques dossiers ne relevant pas de ces catégories (urbanisme, agriculture, marchés).



## Les enquêtes publiques

---

Pour l'ensemble de la région Bretagne, le tribunal administratif de Rennes a été saisi en **2024** de **220** demandes de désignations de commissaire enquêteur, **14** d'entre elles ayant conduit à la désignation de commissions composées d'au moins 3 membres. Le nombre de désignations est resté stable par rapport à 2023.

Le nombre de commissaires enquêteurs susceptibles d'être sollicités est, au total, de **103** en 2025 pour l'ensemble de la Bretagne contre 90 en 2024.

A l'issue des commissions d'aptitude, qui se tiennent annuellement dans les 4 départements bretons, afin d'établir la liste des personnes aptes aux fonctions de commissaire enquêteur, 25 nouveaux commissaires enquêteurs ont été recrutés en 2025. Chacun d'eux intégrera, dans l'année, une commission d'enquête afin de bénéficier d'un encadrement pour leur première enquête. Ils ont préalablement participé à la journée d'accueil et de formation des nouveaux commissaires enquêteurs qui a été organisée au tribunal le 27 janvier 2025, conjointement par le tribunal et la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bretagne (CCEB).

Au cours de l'année, les commissaires enquêteurs sont conviés à des formations qui sont autant d'occasions de leur rappeler les exigences de rédaction et de motivation : réunion régionale annuelle des commissaires enquêteurs de Bretagne, journée de formation des nouveaux commissaires enquêteurs, formations proposées par la DREAL ou la CCEB, en lien avec le tribunal administratif. En 2024, une formation a plus spécifiquement été organisée pour présenter les évolutions apportées aux modalités de consultation du public liée à la loi dite industrie verte.

Le tribunal a aussi contribué à l'animation de la journée de formation régionale des commissaires enquêteurs de Bretagne, qui s'est tenue en septembre 2024, consacrée à la thématique : « **L'eau en Bretagne, une ressource à partager** ».

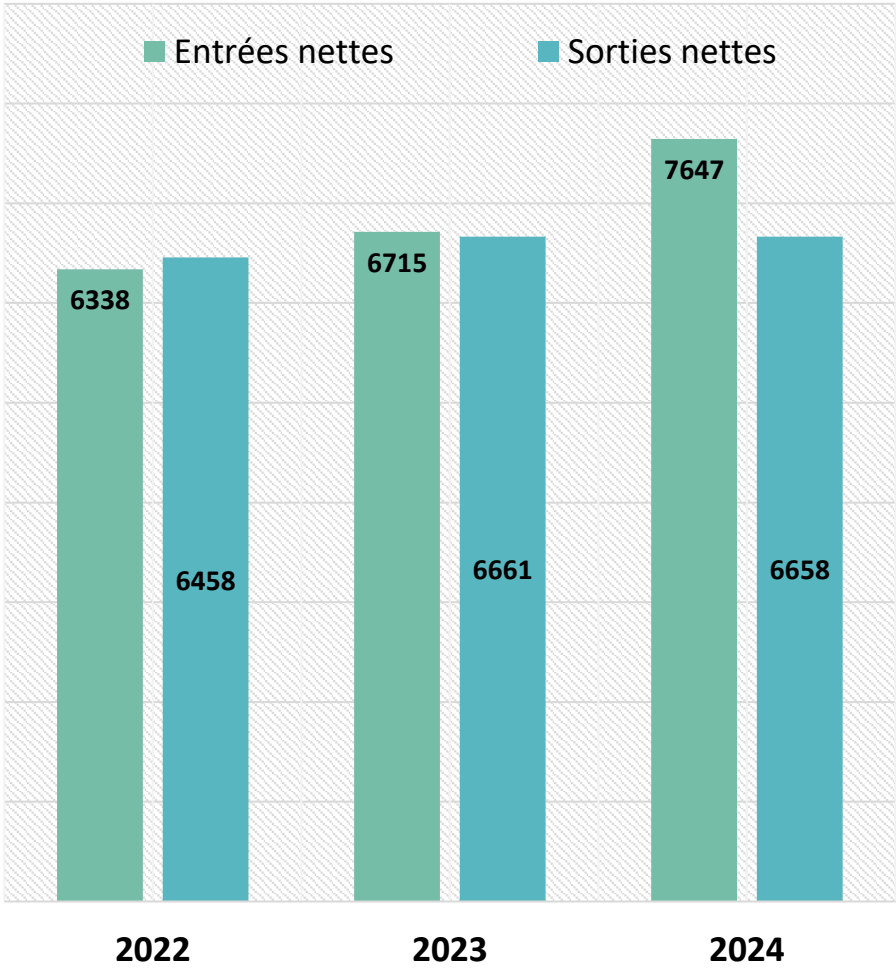
Les missions de suivi de l'activité des commissaires enquêteurs sont assumées par une équipe composée d'un magistrat, de la greffière en chef adjointe et d'un agent de greffe, qui s'ajoutent à leurs autres fonctions.

# LES STATISTIQUES

---

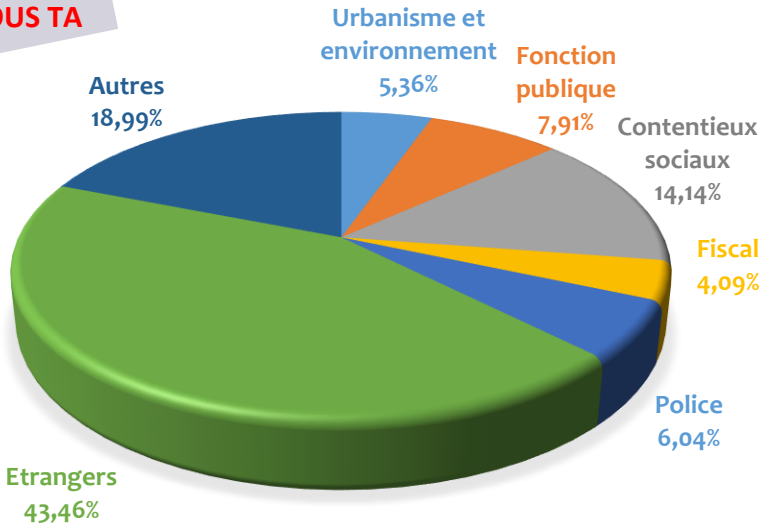


## Flux nets

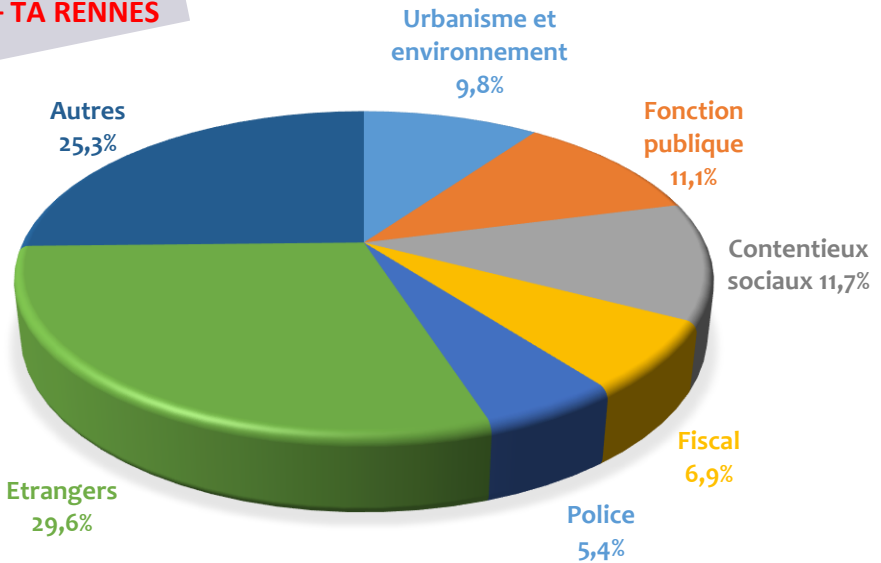


## Répartition des entrées nettes

2024 – TOUS TA

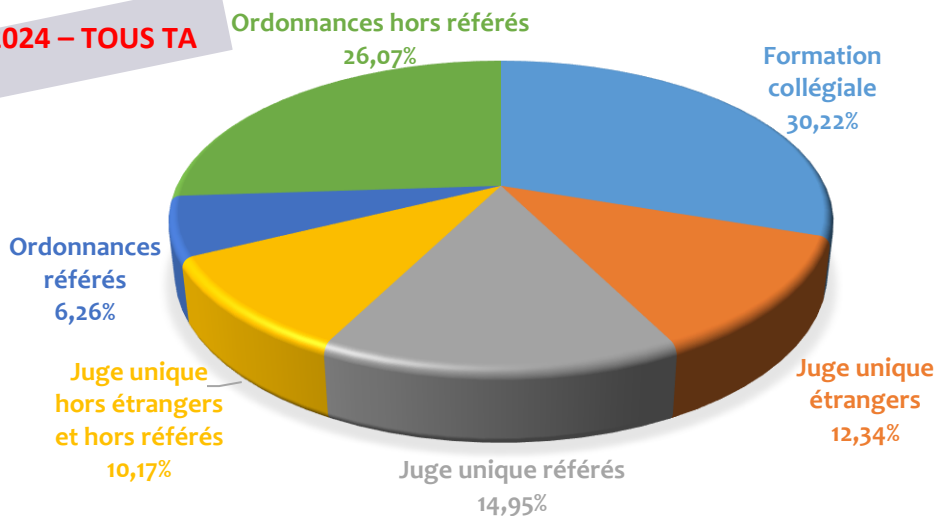


2024 – TA RENNES

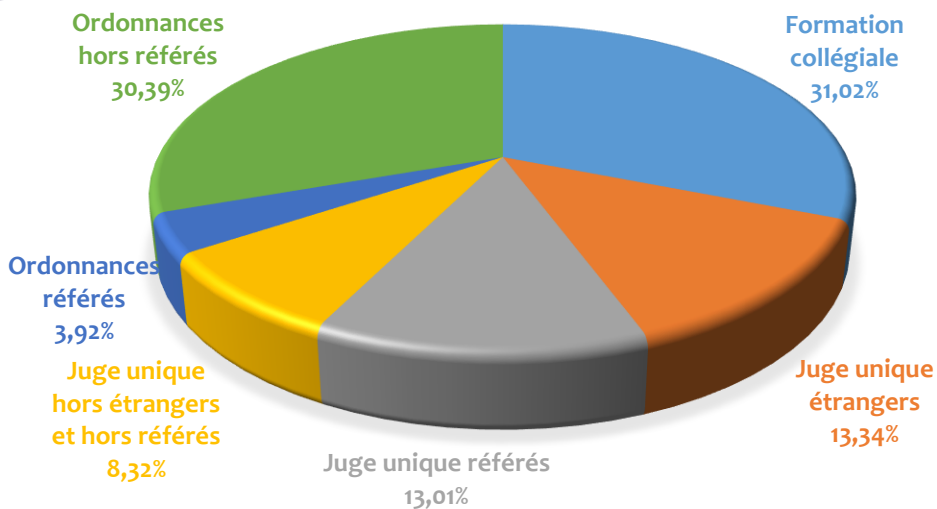


## Répartition des sorties nettes par type de procédure

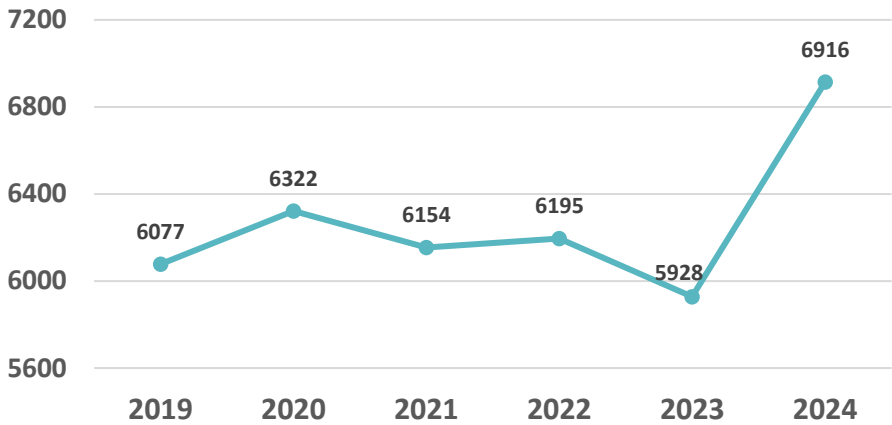
**2024 – TOUS TA**



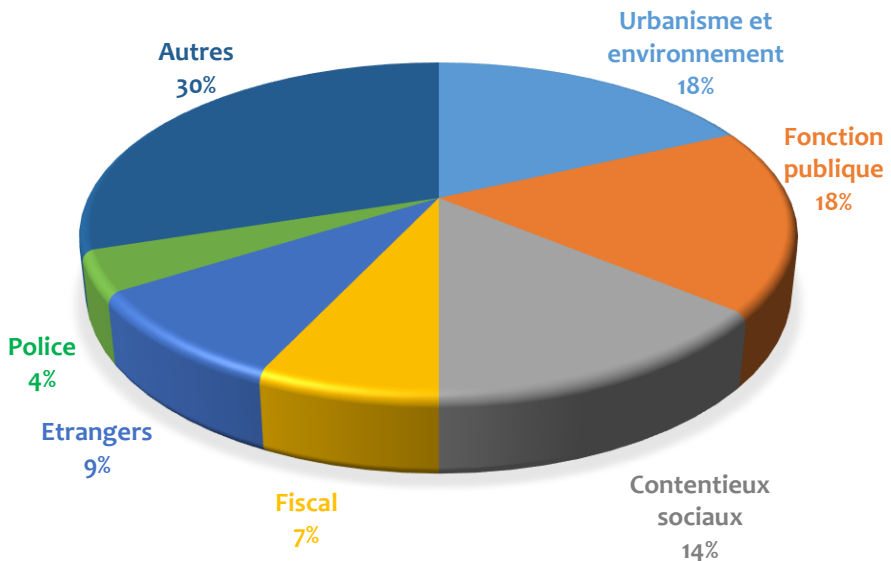
**2024 – TA RENNES**



## Evolution du stock – données nettes



## Composition du stock

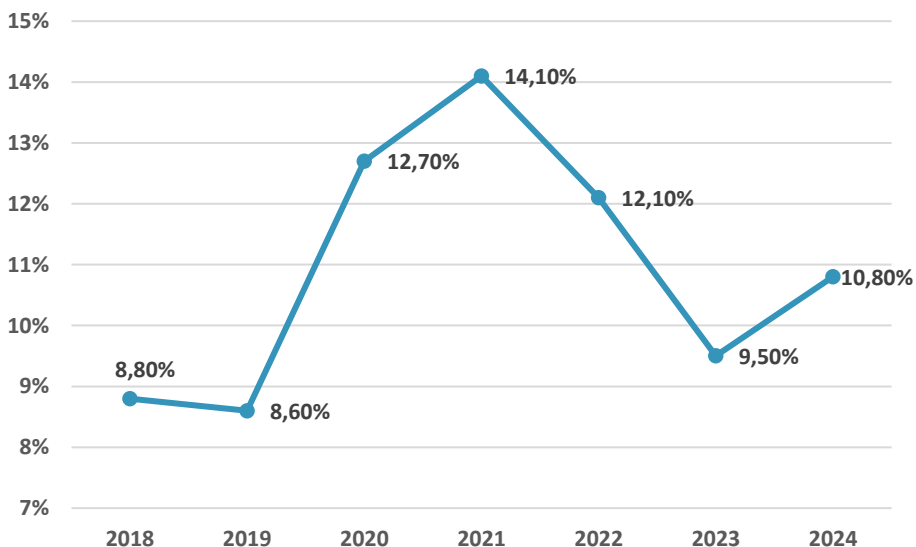


## Les délais



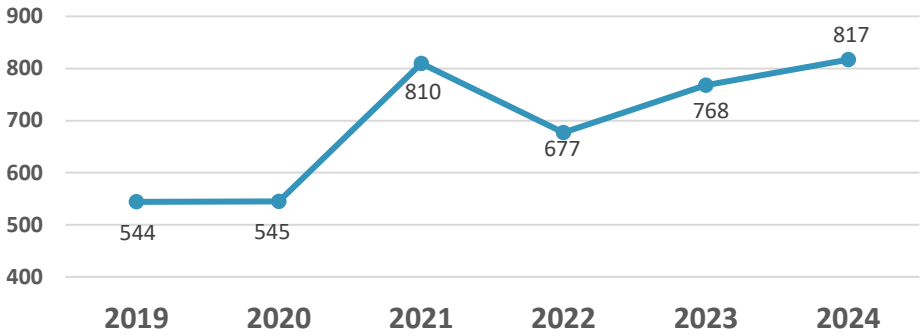
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Délai constaté moyen global</b>	1 an 9 jours	1 an 7 jours	11 mois 2 jours	11 mois 22 jours	9 mois 24 jours
<b>Délai constaté affaires ordinaires</b>	1 an 9 mois	1 an 6 mois 27 jours	1 an 5 mois 25 jours	1 an 6 mois 2 jours	1 an 3 mois 20 jours

## Dossiers de plus de 2 ans - données nettes

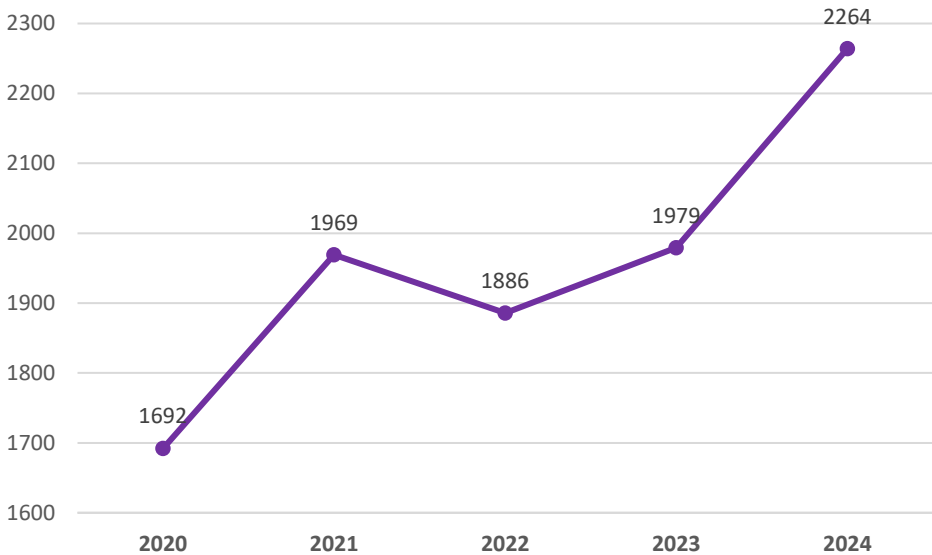




## Référés urgents



## Contentieux étrangers





**Les salles d'audience**



# Nouveau ! La lettre du tribunal



Lettre de jurisprudence  
du **TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF  
DE RENNES**



N° 24  
2<sup>e</sup> semestre 2024





---

**3 contour de la motte – 35044 Rennes cedex**

**Tél. : 02 23 21 28 28**

**Accueil : 9h-12h30 / 13h30-16h15**



<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

